

LP Bartholdi
31 rue du Dr Deubel
70 200 LURE

M. Le Recteur de l'Académie de
Besançon SIC de M. Libis, Proviseur

Lure, le 25/06/2014,

Monsieur le Recteur,

Le protocole d'inspection des professeurs documentalistes demande à ces derniers de mettre en œuvre une politique documentaire pour leur établissement, de former les élèves aux TICE et à la maîtrise de l'information, de mettre à disposition de tous des ressources et de les diffuser, de faciliter l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. A cela s'ajoutent les missions de référent culturel, l'élaboration et le suivi des projets, l'éducation à l'orientation, le travail en réseaux, le tutorat, la participation aux différentes instances de l'établissement et, plus récemment, la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Comment les documentalistes pourront-ils réaliser toutes ces missions et s'investir au mieux, si, comme le prévoit le redéploiement des postes de la carte-cible, beaucoup devront travailler sur deux établissements ? Et comment, alors, mettre en œuvre le PEAC qui demande concertation, travail en équipe, interdisciplinarité et recherche de partenariats extérieurs ? Par ailleurs, comment les élèves des collèges ruraux isolés, déjà défavorisés par leur environnement géographique et pour lesquels le CDI est le lieu de culture privilégié, accéderont-ils à cette culture si les documentalistes ne sont présents qu'à mi-temps ? La question se pose aussi pour les élèves de Lycée Professionnel, souvent issus de catégories sociales défavorisées.

Ma modeste expérience de terrain m'a appris que mettre des élèves derrière des écrans ne suffit pas à leur donner le goût de l'effort, de la lecture et l'appétence pour la culture. En revanche, les élèves progressent lorsqu'ils reçoivent une aide individuelle et lorsqu'il existe des projets de classe. Ces derniers sont fédérateurs et permettent de changer le regard sur autrui et sur le monde. Mais leur élaboration est chronophage et ce sont majoritairement les documentalistes qui sont porteurs de ces projets.

Aussi je vous prie, Monsieur le Recteur, de bien vouloir reconsidérer votre décision d'affecter des documentalistes sur service partagé. Il est essentiel que chaque établissement conserve un poste de documentaliste à temps plein.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mon plus profond respect.